

Examens professionnels fédéraux du 13. août au 22. août 2026

Spécialistes vernisseurs / vernisseuses de l'industrie

Procédure d'inscription L'inscription est effectuée au moyen du formulaire d'inscription qui est joint.

Lieux d'examen	Examens pratiques et oraux 13. au 15. août 2026 KIL Silenen
	Examens écrits et oraux 21./22. août 2026 Ecole professionnelle de design à Zurich
Taxes d'examen (y compris coûts de matériel)	CHF 2'800.– Les frais de voyage, d'hébergement, de subsistance et d'assurance (accident et maladie) sont à la charge des candidats.
Limite d'inscription	Vendredi 30 janvier 2026, (cachet de la poste) « En recommandé » adressé à
	ASMSI Roger May Russikerstrasse 73 8330 Pfäffikon/ZH
	Important !! Les inscriptions avec un cachet de la poste plus tardif ne peuvent plus être prises en considération par la commission d'examen !

**Association Suisse des
Maîtres Vernisseurs Industriels**
Pour la commission d'examen
Le président, Roger May, Pfäffikon/ZH



DÉLAI D'INSCRIPTION : Vendredi, le 30. août 2026

INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL FÉDÉRAL DES SPÉCIALISTES VERNISSEURS DE L'INDUSTRIE

(Merci de compléter en caractères d'imprimerie)

Le soussigné

Nom, Prénom
Né le Lieu d'origine
Rue et n° Lieu de résidence
Téléphone E-mail
Numéro AVS Nationalité, Lieu d'origine

Souhaite prendre part à l'examen professionnel fédéral 2026 et reconnaît ainsi le règlement de l'examen pour l'examen professionnel des spécialistes vernisseurs de l'industrie en 16. mai 2017.

Apprentissage professionnel (formation professionnelle de base) réalisé en qualité de

du au
Entreprise de formation

Activité pratique (si possible sans faille !)

Du	au	durée en mois	en qualité de	chez
.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre obligatoirement (joindre uniquement des copies)

- Curriculum vitae
- Un résumé des formations et des stages pratiques professionnels suivis jusqu'à présent
- Copie des permis et certificats de travail nécessaires à l'autorisation
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Indication du numéro d'assurance sociale (Copie du certificat AVS).

Dans quelle langue voulez-vous passer l'examen ?

- Allemand
- Français
- Italien

Lieu et date

Signature

Les formulaires d'enregistrement qui ne sont pas complets ou pour lesquels les pièces demandées ne sont pas jointes, ne peuvent pas être acceptés.

Taxe d'examen (y compris les coûts de matériel et la taxe d'enregistrement SEFRI) **CHF 2'800.-**

Est admis à passer l'examen, quiconque remplit les conditions d'admission conformément à l'art. 3.3 (admission) de la « Directive pour l'examen des spécialistes vernisseurs de l'industrie de 16. mai 2017 » et a versé la taxe d'examen dans les délais impartis (La facture intervient en mars/avril 2026).